

Le transport solidaire s'adresse aux personnes de la commune :

- n'ayant pas de moyen de transport,
- ne pouvant, momentanément, pas conduire,
- ne pouvant pas utiliser les moyens de transports existants (bus, taxi,...).

| Commune                  | Pour aller où ?   | Quand ?  | Quel délai de réservation ?  | Quel tarif ?   | A qui s'adresser ?  | Autres informations  |
|--------------------------|---|--|--|--|---|--|
| La Romagne               | Les déplacements s'effectuent dans un rayon maximum de 70km   | Du lundi au samedi de 8h à 20h                                 | Les demandes doivent se faire le plus tôt possible, de préférence 48h avant le transport | Le conducteur solidaire se voit indemniser de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• ses frais kilométriques, soit 0.35€/ km à partir du domicile du conducteur,</li> <li>• ses frais de stationnement et d'autoroute si besoin.</li> </ul> Les frais sont partagés en fonction du nombre de passagers.  | Mme BARRE : 02.41.70.32.76<br>M HENRI : 02.41.58.02.14  | Une cotisation annuelle (4€) au Centre Social Intercommunal (CSI) sera demandée.             |
| Saint Christophe du Bois |   |  |  |  | M et Mme LEVILLAIN : 02.41.56.83.17<br>M DAMIS : 02.41.70.22.13   |  |
| Saint Léger sous Cholet  |   |  |  |  | M. BARON : 02.41.56.23.30<br>M BRUNNER : 02.41.46.44.74   |  |
| Le May-sur-Evre          | Le transport se fera dans un rayon de 60km maximum.   | Du lundi au vendredi de 8h à 19h l'été et de 9h à 18h l'hiver. | Les demandes doivent se faire au minimum trois jours avant le déplacement.               | Le conducteur solidaire se voit indemniser de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• ses frais kilométriques, soit 0.35€/ km à partir du domicile du conducteur,</li> <li>• ses frais de stationnement et d'autoroute si besoin,</li> <li>• Sur la commune, forfait de 2€ (aller-retour).</li> </ul> Les frais sont partagés en fonction du nombre de passagers. | La liste des conducteurs disponibles est établie par trimestre. Cette liste est disponible à la mairie avec le règlement. | Le temps d'attente du chauffeur bénévole ne doit pas excéder 1h30 sauf accord du conducteur  |
| La Séguinière            | Le transport se fera dans un rayon de 25km pour un maximum de 4 déplacements par personne et par mois. Un déplacement sur une plus grande distance pourra être envisagé exceptionnellement. | Du lundi au vendredi de 8h à 19h l'été et de 9h à 18h l'hiver. | Les demandes doivent se faire au minimum 3 jours avant le déplacement souhaité.          | Le conducteur solidaire se voit indemniser de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• ses frais kilométriques, soit 0.35€/ km à partir du domicile du conducteur,</li> <li>• ses frais de stationnement et d'autoroute si besoin,</li> <li>• Sur la commune, forfait de 2€ (aller-retour).</li> </ul> Les frais sont partagés en fonction du nombre de passagers. | La liste des conducteurs disponibles est établie par trimestre. Cette liste est disponible à la mairie avec le règlement. | Le temps d'attente du conducteur bénévole ne doit pas excéder 1h30 sauf accord du conducteur |

| Commune   | Pour aller où ?   | Quand ?  | Quel délai de réservation ?  | Quel tarif ?   | A qui s'adresser ?   | Autres informations   |
|---|---|--|--|--|--|---|
| Toutlemonde<br><br>Service réservé Aux personnes retraitées de la commune | Le transport se fera dans un rayon de 40km sauf accord spécifique avec le chauffeur ;           | Tous les jours sauf les dimanches et jours fériés, de 9h à 19h en été et de 9h à 18h en hiver. | Les demandes doivent se faire 8 jours avant le déplacement souhaité. | Le conducteur solidaire se voit indemniser de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• ses frais kilométriques, soit 0.35€/ km à partir du domicile du conducteur,</li> <li>• ses frais de stationnement et d'autoroute si besoin,</li> <li>• A l'intérieur de la commune, la participation minimum est de 1€, à condition que le trajet ne dépasse pas 3km. Au-delà, il sera demandé 0.35€ par km.</li> </ul> Les frais sont partagés en fonction du nombre de passagers. | Contacteur la mairie   | Une cotisation de 0.5€ est demandée pour l'adhésion à l'association.<br>Le temps d'attente du conducteur lors d'un rendez-vous ne doit pas excéder 1h, sauf accord du conducteur. Si c'est le cas, le bénévole a la possibilité de rentrer chez lui, il comptera les frais en double. |
| Veziens   | Le trajet est à voir avec le conducteur (pas de limitation de km dans la limite du raisonnable) | Du lundi au samedi De 8h à 20h   | La demande devra se faire 48h avant le déplacement.                  | Le conducteur solidaire se voit indemniser de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• ses frais kilométriques, soit 0.35€/ km à partir du domicile du conducteur,</li> <li>• ses frais de stationnement si besoin,</li> <li>• A l'intérieur de la commune, la participation minimum est de 2€.</li> </ul> Les frais sont partagés en fonction du nombre de passagers.   | Le planning des bénévoles est établi à la semaine, au début de chaque trimestre. Cette liste est disponible à la mairie avec le règlement. |   |
| Trémentines   | Le transport se fera dans un rayon de 80km maximum  | Du lundi au samedi De 8h à 18h (19h l'été)   | La demande devra se faire 48h avant le déplacement                   | Le conducteur solidaire se voit indemniser de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ses frais kilométriques, soit 0.35€/km avec un forfait minimum de 2€,</li> <li>• Ses frais de stationnement si besoin.</li> </ul> Les frais sont partagés en fonction du nombre de passagers.   | Le planning des bénévoles est établi chaque trimestre. Les personnes intéressées peuvent d'adresser à la mairie.                           | Le temps d'attente du conducteur bénévole ne doit pas excéder 2h sauf accord du conducteur  |

| Commune             | Pour aller où ?   | Quand ?  | Quel délai de réservation ?   | Quel tarif ?  | A qui s'adresser ?  | Autres informations  |
|---------------------|---|--|---|---|---|--|
| Cholet              | Inexistant  |  |   |   |   |  |
| Le Puy Saint Bonnet | Le transport se fera dans un rayon de 40km maximum  | Du lundi au vendredi<br>De 8h à 18h<br>(19h l'été) | La demande devra se faire de préférence 3 jours avant le déplacement                        | Le conducteur solidaire se voit indemniser de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ses frais kilométriques, soit 0.35€/km avec un forfait minimum de 3€,</li> <li>• Ses frais de stationnement si besoin.</li> </ul> Les frais sont partagés en fonction du nombre de passagers.                                    | Les personnes intéressées peuvent s'adresser à la mairie annexe. Une liste de chauffeur y est mise à disposition.   | Une cotisation de 2€ est demandée pour l'adhésion à l'association.   |
| Chanteloup Les Bois | Le transport se fera dans un rayon de 30km maximum  | Du lundi au vendredi<br>De 8h à 19h                | La demande devra se faire 48h avant le déplacement  | Le conducteur solidaire se voit indemniser de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ses frais kilométriques, soit 0.35€/km avec un forfait minimum de 2€,</li> <li>• Ses frais de stationnement si besoin.</li> </ul> Les frais sont partagés en fonction du nombre de passagers.                                    | Le planning des bénévoles est établi chaque trimestre. Les personnes intéressées peuvent s'adresser à la mairie.  | Le bénévole et l'utilisateur s'entendront sur le temps d'attente. S'il est supérieur à 2 heures, possibilité d'effectuer et compter deux voyages aller/retour. |
| La Tessoualle       |   |  |   |   | Mme DUPONT : présidente de l'association 02.41.71.01.58   |  |
| Mazières en Mauges  | Le transport se fera dans un rayon de 25km maximum de 4 déplacements par mois et par personne | Du lundi au vendredi de 8h à 18h                   | La demande devra se faire au minimum 48h avant le déplacement auprès du conducteur bénévole | Le conducteur solidaire se voit indemniser de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ses frais kilométriques, soit 0.35€/km avec un forfait minimum de 3€, à partir du domicile du conducteur</li> <li>• Ses frais de stationnement si besoin.</li> </ul> Les frais sont partagés en fonction du nombre de passagers. | Inscription à faire à la mairie puis Mme BOUYER (adjoite aux affaires sociales) prendra contact avec l'utilisateur afin de présenter le règlement et la liste des chauffeurs. | Le temps d'attente du bénévole ne doit pas excéder 2h sauf accord du conducteur.   |

| Commune                     | Pour aller où ?   | Quand ?  | Quel délai de réservation ?   | Quel tarif ?  | A qui s'adresser ?  | Autres informations  |
|-----------------------------|---|--|---|---|---|--|
| Nuaillé                     | Le transport se fera dans un rayon de 80km  | Du lundi au samedi de 8h à 18h (19h l'été)   | La demande devra se faire 48h avant le déplacement  | Le conducteur solidaire se voit indemniser de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ses frais kilométriques, soit 0.35€/km avec un forfait minimum de 2€,</li> <li>• Ses frais de stationnement si besoin.</li> </ul> Les frais sont partagés en fonction du nombre de passagers.  | Contactez le secrétariat de la mairie au 02 41 62 75 18 (Elue référente : Mme Françoise POTIER, adjointe)                     | Le temps d'attente du bénévole ne doit pas excéder 2h sauf accord du conducteur.   |
| Bégyrolles-en-Mauges        | Le transport se fera dans un rayon de 30km.   | Du lundi matin au samedi midi de 9h-18h (19h l'été)                                  | La demande devra se faire 3 jours avant le déplacement                                      | Le conducteur solidaire se voit indemniser de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ses frais kilométriques, soit 0.35€/km avec un forfait minimum de 2€,</li> <li>• Ses frais de stationnement si besoin.</li> </ul> Les frais sont partagés en fonction du nombre de passagers.  | Le référent à contacter est :<br><br>M. Jean-Marie BREL : 02.41.63.21.17<br>De préférence, le contacter aux heures des repas. | Le temps d'attente du bénévole ne doit pas excéder 1h30. Avant le trajet, les conditions de transport doivent être connues et font l'objet d'un contrat moral entre les 2 parties. |
| Cernusson                   | Les déplacements s'effectuent dans un rayon de 50km au auprès des services administratifs et hôpitaux les plus proches. | Du lundi au vendredi de 9h à 18h. Le week-end (selon les disponibilités du bénévole) | Inscription préalable auprès d'un référent bénévole, au moins 3 jours avant le déplacement. | Adhésion à l'association Centre Socioculturel « Le Coin de la Rue » de 3€ à 15€, selon votre choix.<br>2 rue du Comte de Champagny Vihiers<br>49310 LYS HAUT LAYON<br>02.41.75.42.70<br><a href="mailto:accueil@csc-lecoindelarue.fr">accueil@csc-lecoindelarue.fr</a><br><br><u>Tarif normal</u> : 0,35€/km effectué à partir du domicile du chauffeur bénévole<br>OU<br>3€ forfaitaires pour moins de 10 km parcourus depuis le domicile du chauffeur.<br><u>Tarif réduit</u> (pour les quotients familiaux inférieurs à 375) : 0,15€/km effectué à partir du domicile du chauffeur bénévole<br>OU<br>1,50€ forfaitaires pour moins de 10 km parcourus depuis le domicile du chauffeur. | Mme Yvette FOURNIER : 02.41.75.03.08  | Les chauffeurs bénévoles ont la liberté d'accepter ou de refuser des déplacements.   |
| Les Cerqueux Sous Passavant |   |  |   |   | Mr Gérard FRAPPÉREAU : 06.09.48.65.58   |  |
| Cléré sur Layon             |   |  |   |   | Mr Simon LEFEVRE : 02.41.59.53.19   |  |
| La Fosse de Tigné           |   |  |   |   | Mr Bernard QUINTON : 02.41.59.47.00   |  |
| Montilliers                 |   |  |   |   | Mme Jocelyne DOISNEAU : 02.41.75.08.60  |  |
| Nueil sur Layon             |   |  |   |   | Mr Louis JEAUNEAU : 02.41.59.54.77  |  |

| Commune                              | Pour aller où ?  | Quand ?  | Quel délai de réservation ?   | Quel tarif ?  | A qui s'adresser ?   | Autres informations  |
|--------------------------------------|--|--|---|---|--|--|
| Passavant sur Layon                  | Les déplacements s'effectuent dans un rayon de 50km au auprès des services administratifs et hôpitaux les plus proches | Du lundi au vendredi de 9h à 18h. Le week-end (selon les disponibilités du bénévole) | Inscription préalable auprès d'un référent bénévole, au moins 3 jours avant le déplacement. | <p>Adhésion à l'association Centre Socioculturel « Le Coin de la Rue » de 3€ à 15€, selon votre choix.<br/>2 rue du Comte de Champagne<br/>Vihiers<br/>49310 LYS HAUT LAYON<br/>02.41.75.42.70<br/><a href="mailto:accueil@csc-lecoindelarue.fr">accueil@csc-lecoindelarue.fr</a></p> <p><u>Tarif normal</u> : 0,35€/km effectué à partir du domicile du chauffeur bénévole<br/>OU<br/>3€ forfaitaires pour moins de 10 km parcourus depuis le domicile du chauffeur.<br/><u>Tarif réduit</u> (pour les quotients familiaux inférieurs à 375) : 0,15€/km effectué à partir du domicile du chauffeur bénévole<br/>OU<br/>1,50€ forfaitaires pour moins de 10 km parcourus depuis le domicile du chauffeur.</p> | Mme Paulette MAUNEAU :<br>02.41.59.50.81   | Les chauffeurs bénévoles ont la liberté d'accepter ou de refuser des déplacements. |
| Saint Paul du Bois                   |  |  |   |   | Mme Isabelle CRETIN :<br>02.41.75.89.61<br>Mr Louis GUADICHEAU :<br>02.41.75.02.77   |  |
| Tancoigné                            |  |  |   |   | Mme M. Antoinette BOULEAU :<br>02.41.59.40.44  |  |
| Tigné                                |  |  |   |   | Mme M. Noëlle BIGOT :<br>02.41.59.64.30  |  |
| Trémont                              |  |  |   |   | Mme Pascale CADU :<br>02.41.59.64.77   |  |
| Vihiers<br>Saint Hilaire<br>Le Voide |  |  |   |   | Mme Madeleine BRUNET :<br>02.41.75.82.81<br>Mme Marguerite LEGER :<br>02.41.75.84.66<br>Mme Yvette FOURNIER :<br>02.41.75.03.08<br>Mr Pierre FOYER :<br>02.41.56.11.19<br>Mme Denise POUPARD :<br>02.41.75.86.02 |  |